



VLLD : des choix contraints, des salariés et managers sous pression ...

Depuis quelques mois, suite au passage de la flotte de véhicule à 100% électrique, de nombreux salariés sont confrontés à des **conditions de renouvellement et de choix de leur véhicule de fonction (VLLD) qui restent discutables.**

Des délais raccourcis pour le choix des véhicules

Les collaborateurs disposent désormais de **moins d'un mois** pour le choix de leur véhicule, **dans un catalogue restreint et imposé.**

➔ **À défaut de choix dans ce délai, la direction imposera le véhicule.**

Cette pratique instaure une **pression inadmissible**, non seulement sur les collaborateurs, mais aussi sur les **managers**, à qui il est demandé de pousser à un choix rapide, voire de **choisir eux-mêmes le véhicule pour leurs équipes,**

➔ Les managers se retrouvent ainsi **placés dans une position inconfortable**, contraints d'appliquer des décisions qu'ils n'ont ni construites ni choisies

Une dégradation nette des véhicules proposés

Les constats terrain sont clairs :

- **Perte d'autonomies des véhicules conséquente**, dû au choix de la capacité des batteries
- **Choix restreint des options disponibles**
- Véhicules **moins adaptés aux usages professionnels réels**

➔ Ces choix ont été actés sans réelle prise en compte du quotidien des salariés et des équipes managériales.

Des salariés mis devant le fait accompli

Dans ces conditions :

Il est difficile pour les collaborateurs d'**aller tester leur véhicule** avant de faire leurs choix et reste compliqué **de choisir un véhicule adapté** à leur morphologie, leur confort de conduite ou d'éventuelles autres contraintes physiques.

Le risque est clair : se voir **imposer un véhicule inadapté**, faute d'avoir pu choisir dans des conditions normales. Augmente le risque de RPS et ne contribue pas une QVCT optimum.

.../...

➔ **POUR LA CFDT,**

il s'agit d'une **véritable prise d'otage**, reposant sur une logique du « choisissez vite ou subissez »

➔
La direction veut imposer les véhicules de manière unilatérale !

➔
Dégradation nette du choix des Véhicules!

➔
Mise à mal de l'outil de travail = Risque d'augmentation des RPS

↗
Une RGPD non respectée !

Des critères familiaux excluants et non conformes au RGPD

Pour accéder à un **véhicule 7 places**, il est exigé de fournir un **avis d'imposition**, afin de justifier du nombre de parts fiscales. Cette pratique pose de sérieux problèmes :

- **Exclusion des familles recomposées**
- Assimilation des besoins réels à un critère administratif
- **Risque de discrimination indirecte**
- **Non-conformité au RGPD**

L'avis d'imposition est une **donnée fiscale personnelle**, dont la collecte est disproportionnée et non nécessaire, en contradiction avec le **principe de minimisation des données** imposé par le RGPD.

Une commission VLLD écartée du processus

Alors qu'une **commission VLLD existe**, la CFDT constate que :

Ses membres **n'ont pas été associés** à la réflexion du choix des véhicules, notamment sur les conséquences possibles induites.

Exemple : un véhicule à faible autonomie a un impact direct sur l'organisation du travail, car les temps de déplacement sont rallongés du fait de recharges fréquentes et en particulier sur l'autoroute.

→ Nous regrettons ce manque de **dialogue social**, qui aurait pu éviter les difficultés actuelles.

Une gouvernance européenne... mais des disparités flagrantes

Schneider Electric France est désormais **intégré dans une organisation européenne**.

Pourtant, de **fortes disparités subsistent entre les pays européens** :

- Pourquoi une telle disparité entre pays ?
- Pourquoi les salariés français et leurs managers devraient-ils subir davantage de restrictions que leurs homologues européens ?

→ La CFDT s'interroge sur **l'équité des conditions d'attribution des VLLD des salariés au niveau européen**.

Position de la CFDT

- Le véhicule de fonction est un **outil de travail**, pas un levier de pression.
- Les salariés **et les managers** ne doivent pas être mis en difficulté par des décisions descendantes.
- Le dialogue social et le cadre légal doivent être **pleinement respectés**.

Nous demandons:

- L'implication pleine et entière de la commission VLLD
- Des délais de choix réalistes
- Des véhicules adaptés aux usages professionnels réels
- La suppression de toute demande de documents fiscaux
- Des critères fondés sur les besoins réels et l'inclusivité
- Une équité de traitement entre les pays européens

↗ Dans une démarche de dialogue sociale apaisé et responsable, **La CFDT** souhaite travailler rapidement sur la co-construction des orientations concernant les VLLD avec la direction.

↗
Une commission VLLD non concertée !

↗
Une iniquité Européenne !